



Leçon 1. Que doit-on comprendre par droit comptable ?

Section 1 : Le droit de la comptabilité

§1. Les sources du droit de la comptabilité

A - Première source droit de la comptabilité : les textes internationaux

B - Deuxième source du droit de la comptabilité : les textes nationaux

1. La transposition des directives européennes

2. Le Code de commerce

3. L'Autorité des Normes Comptables (ANC)

4. Le Plan Comptable Général (PCG)

C - Troisième source du droit de la comptabilité : la doctrine et la jurisprudence

§2. La logique organisationnelle comptable

Section 2 : Le droit des professions comptables.

§1. L'expert-comptable

A - Présentation

B - Les missions de l'expert-comptable

§2. Le commissaire aux comptes (CAC)

A - Présentation

B - Les prérogatives du CAC

C - Responsabilités des CAC

Leçon 2. L'enregistrement comptable

Section 1 : Les notions de base

§1. La nature des données comptabilisées

§2. La partie double

Section 2 : Le classement comptable

§1. Plan de comptes

§2. Liste des comptes

§3. Méthode de classification

§4. Technique de structuration des comptes

§5. Classification des comptes

A - Les comptes de bilan

B - Les comptes du compte de résultat

C - Comptes spéciaux

Section 3 : Les techniques d'enregistrement

§1. L'écriture comptable

§2. L'imputation directe

Section 4 : Les supports à l'enregistrement comptable : les livres comptables.

§1. Le livre-journal

§2. Le grand livre



Leçon 3. Les livres comptables

Section 1 : Éléments communs

§1. Tenue et forme des livres comptables obligatoires

§2. Conservation des livres obligatoires

§3. La cote et le paraphe

Section 2 : Le contenu des livres comptables

§1. Le livre d'inventaire

§2. Le livre-journal et le Grand livre

A - Conditions d'enregistrement

B - Pièces justificatives

C - Dérogations

Section 3 : La force probante des livres comptables

§1. Les livres comptables sont invoqués par celui qui les a tenus

A - Contestation entre deux commerçants à l'occasion d'une opération commerciale (L. 123-23 al. 1 et 2)

B - Contestation entre un commerçant et un non-commerçant

§2. Les livres comptables sont invoqués contre celui qui les a tenus

Leçon 4. Les comptes annuels

Section 1 : La construction des comptes annuels

§1 : Construction de la balance avant inventaire (étape n° 1)

§2 : Les travaux d'inventaire (étape n° 2)

A - L'inventaire matériel

B - L'évaluation de la valeur d'inventaire de certains éléments

C - L'ajustement de certains postes du bilan et du compte de résultat

D - La comptabilisation de différents impôts

§ 3 : La balance après inventaire (étape n° 3)

§ 4 : La construction des comptes annuels (étape n° 4)

A - Le bilan

1. Présentation générale

2. Présentations particulières

a) Notion d'actif

b) Notion d'actif incorporel et corporel

c) Notion de stocks

d) Conditions d'inscription à l'actif

e) Evaluation des actifs à la date d'entrée dans le patrimoine

f) Amortissement et dépréciation (PCG 2016 art. 214-1 et s.)

g) Notion de passif (PCG 2016 art. 321-1 et s.)

h) Comptabilisation des passifs (PCG 2016 art. 322-1 et s.)

B - Le compte de résultat

1. Présentation générale

2. Présentation particulière

a) Notion de charge

b) Notion de produit

c) Notion de chiffre d'affaires

d) Notion de résultat

C - L'annexe

1. Les informations obligatoires

2. Les informations d'importance significatives

3. Principaux tableaux obligatoires de l'annexe



Section 2 : La réglementation des comptes annuels

§ 1 : Le délai d'établissement

§ 2 : Le dépôt au greffe

§ 3 : Les présentations possibles

A - Principes généraux de présentation

B - Type de mode de présentation possible

C - Choix entre les différents modes de présentation

1. Les personnes morales en général

2. Les personnes physiques en général

a) La personne physique est soumise au régime des micro-entreprises (première hypothèse)

b) La personne physique est soumise au régime fiscal du réel simplifié (deuxième hypothèse).

c) La personne physique est soumise au régime fiscal du réel normal (troisième hypothèse).

3. Les micro-entreprises au sens comptable

4. Les petites entreprises au sens comptable

5. Les entités membres d'un centre de gestion agréé

Leçon 5. Les comptes consolidés

Section 1 : Considérations générales

§ 1 : Définitions

§ 2 : Notion de groupe

§ 3 : Les sociétés tenues de consolider

§ 4 : Référentiels applicables aux comptes consolidés

§ 5 : Délais d'établissement

§ 6 : Approbation des comptes consolidés par l'assemblée générale ordinaire

§ 7 : Obligations d'information

§ 8 : Sanctions

§ 9 : Commissaire aux comptes

Section 2 : Le périmètre de consolidation

§ 1 : Étendue du périmètre de consolidation

§ 2 : Définition du contrôle exclusif

A - Le contrôle exclusif de droit

B - Le contrôle exclusif de fait

§ 3 : Définition du contrôle conjoint

§ 4 : Définition de l'influence notable

§ 5 : Les exclusions du périmètre de consolidation

Section 3 : Méthode de consolidation

§ 1 : Méthode de consolidation à appliquer en cas de contrôle exclusif

A - Présentation générale de l'intégration globale

B - Les étapes d'une intégration globale en consolidation

§ 2 : Méthode de consolidation à appliquer en cas de contrôle conjoint

A - Présentation générale de l'intégration proportionnelle

B - Les étapes d'une intégration proportionnelle en consolidation

§ 3 : Méthode de consolidation à appliquer en cas d'influence notable

A - Présentation générale de la mise en équivalence

B - Les étapes d'une mise en équivalence en consolidation



Leçon 6. La finalité de la comptabilité : l'image fidèle

Section 1 : La comptabilité doit être pertinente

§ 1 : La recherche de l'adéquation de la comptabilité avec la réalité économique

§ 2 : La notion de « bonne information »

Section 2 : La comptabilité doit être fiable

§ 1 : Le respect du système conventionnel de la comptabilité

§ 2 : La notion d'adaptabilité

Leçon 7. Les principes généraux de sincérité et de régularité

Section 1 : Les impératifs découlant du respect du principe de sincérité

§ 1 : La préférence à la réalité économique dans la limite de l'application correcte et de bonne foi des règles de la comptabilité

§ 2 : Le devoir de collaboration

Section 2 : Les impératifs découlant du respect du principe de régularité.

§ 1 : La règle fondamentale de fidélité

§ 2 : La règle fondamentale de continuité

§ 3 : La règle fondamentale de non compensation

§ 4 : La règle fondamentale d'importance significative ou relative

§ 5 : La règle fondamentale de prudence

§ 6 : La règle fondamentale du coût historique ou du nominalisme

§ 7 : La règle fondamentale de spécialisation des exercices ou d'autonomie ou d'indépendance des exercices

§ 8 : La règle fondamentale de permanence des méthodes comptables

§ 9 : La règle fondamentale de patrimonialité du bilan

Leçon 8. Les sanctions comptables

Section 1 : Les délits relatifs à la tenue des livres comptables

§ 1 : Les délits comptables au sens strict

A - Les délits prévus par le CGI

1. Le délit d'omission d'écritures ou de passation d'écritures inexactes ou fictives

2. Le délit d'organisation de fausses comptabilités

B - Les délits de banqueroute et assimilés

1. La banqueroute

2. La faillite personnelle

§ 2 : Les délits comptables au sens large

Section 2 : Les délits relatifs à l'établissement et à la présentation des documents comptables

§ 1 : Infractions liées à l'omission d'établissement, à la présentation et au dépôt au greffe des documents comptables

§ 2 : Comptes annuels ne donnant pas une image fidèle



Leçon 9. Autres obligations informationnelles

Section 1 : les documents liés à la prévention des difficultés des entreprises

§ 1 : Champ d'application

§ 2 : Documents à établir

- A - Les documents rétrospectifs
- B - Les documents prospectifs

Section 2 : Les obligations d'information des émetteurs et des investisseurs

§ 1 : Obligations générales

- A - L'information périodique
 1. Les publications annuelles
 2. Les publications semestrielles et trimestrielles
- B - L'information permanente

§ 2 : Obligations particulières

- A - Obligations d'information des investisseurs
 1. Les déclarations de franchissements de seuils
 2. Les déclarations d'intention
 3. Les pactes d'actionnaires
 4. Les déclarations des dirigeants
 5. Le nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital
 6. Le dispositif « anti-rumeur »
- B - Obligations d'information des sociétés cotées sur Euronext Growth

Section 3 : Les documents connexes aux comptes annuels

§ 1 : Le rapport annuel de gestion

§ 2 : Les documents propres à certaines sociétés

- A - Le rapport du conseil de surveillance
- B - Le rapport du président du conseil d'administration ou du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
- C - Le tableau des résultats des cinq derniers exercices
- D - Le rapport RSE

§ 3 : Documents à établir par le(s) commissaire(s) aux comptes